



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ISTURITS
du 21 juillet 2025**

Le vingt et un juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Isturits s'est réuni en mairie, sur convocation de Monsieur le Maire, affichée le quinze juillet deux mille vingt-cinq et transmise par voie électronique le quinze juillet deux mille vingt-cinq, et sous la présidence de ce dernier.

Présent(e)s : M. CAMOU Frédéric, Maire

M. HARAN Gilles, Mme LEGARTO Virginie, M. MIMIAGUE Éric, M. DURRUTY André, adjoints

Mme ETCHEGOYEN Nathalie, M. BARNECHE Gérard, M. LACROIX Ludovic, M. DONAPETRY Sylvain, conseillers municipaux

Absent(e)s/Excusé(e)s : Mme MALÉ-DIT-CAZOT Karine (donne procuration à M. CAMOU Frédéric), Mme GOURGUES Myriam (donne procuration à M. MIMIAGUE Éric), Mme ROCHAIS Manon

Secrétaire de séance : M. LACROIX Ludovic

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance et demande à rajouter deux points à l'ordre du jour. Les 2 points sont liés au fonctionnement du CLSH Arberoaan alaiki. Aucune objection ne s'étant manifestée, les deux points sont ajoutés.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

01 – Approbation du relevé des décisions du conseil municipal du 23/05/2025

02 – Création d'un emploi d'accroissement temporaire d'adjoint d'animation 2025-2026

03 – Attribution fonds de concours

04 – Remboursement caution départ locataire appartement B Elizalarria

05 – Constitution de servitude ENEDIS

06 – Décision modificative 1-2025 budget centre de loisirs arberoaan alaiki

07 – Décision modificative 3-2025 budget principal

08 – Crédit d'un contrat d'engagement éducatif-stagiaire pour le centre de loisirs Arberoaan Alaiki

09 – Recours à un collaborateur occasionnel bénévole

10 – Questions diverses

01 – Approbation du relevé des décisions du conseil municipal du 23/05/2025

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu du conseil municipal du 23/05/2025.

02 – Création d'un emploi d'accroissement temporaire d'adjoint d'animation 2025-2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer les missions d'animation au Centre de Loisirs Arberoaan Alaiki et au S.I.V.U. Bigabat pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 30 août 2026.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE la création du 1er septembre 2025 au 30 août 2026, d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation appartenant à la catégorie hiérarchique C, à temps non complet représentant 26 h de travail par semaine en moyenne et doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 367 et 432,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant,
PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

03 – Attribution fonds de concours

Monsieur le Maire expose :

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5VI,

- vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du conseil communautaire n° OJ07 du 4 mars 2023,

- vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juin 2025, par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours de 55 424 € pour la rénovation énergétique du complexe sportif et culturel Harpe Alde, conformément à la demande formulée par la commune ;
Considérant que le fonds de concours nécessite la délibération concordante de la commune et de la Communauté d'Agglomération,

le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours d'un montant de 55 424 € pour la rénovation énergétique du complexe sportif et culturel Harpe Alde,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante

04 – Remboursement caution départ locataire appartement B Elizalarria

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au décès de Monsieur GRATTEPANCHE Serge, locataire du logement communal numéro B de la maison Elizalarria, situé au 208 Route d'Orègue à Isturits, le terme au bail a été établi au 18 avril 2025. Considérant la nécessité de réaliser d'importants travaux de rénovation avant une remise à la location, la commune a dû engager la reprise totale des peintures ainsi que le remplacement de la cabine et d'une paroi de douche pour un montant total de 6 705.52 € TTC.

Au vu du montant conséquent des travaux de réfection, Il est proposé de ne pas restituer le dépôt de garantie de 511.00 € versé par le locataire à son entrée dans les lieux.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de ne pas restituer à la famille de M. GRATTEPANCHE Serge la somme de 511.00 € correspondant au montant du dépôt de garantie, au vu des travaux supportés par la commune pour un montant total de 6 705.52 € TTC,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant, de passer l'écriture comptable correspondante.

05 – Constitution de servitude ENEDIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'ENEDIS demande la mise à disposition d'un terrain situé à ISTURITS sur la parcelle cadastrée section B n° 285 au lieu-dit « COUHALA », afin d'installer une ligne électrique souterraine. En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ENEDIS demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la mise à disposition du terrain et l'accès du personnel et du matériel d'ENEDIS sur la parcelle située section B n° 285 à ISTURITS,

MANDATE Monsieur le Maire à signer la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

06 – Décision modificative 1-2025 budget centre de loisirs arberoan alaiki

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à un trop perçu de l'aide aux temps libres de 2024 de la CAF, il y a lieu d'inscrire le montant de ce remboursement au chapitre 014, non prévu dans le budget du centre de loisirs ARBEROAN ALAIKI voté en avril 2025.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de prendre la décision modificative suivante au budget du centre de loisirs arberoan alaiki/remboursement CAF :

Dépenses de fonctionnement [chapitre 014 - article 7498 : autres reversements sur dotations] : 618.00 €
Dépenses de fonctionnement [chapitre 012 - article 6218 : autres personnels extérieurs] : -
618.00 €

07 – Décision modificative 3-2025 budget principal

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'abonder l'opération d'investissement n°133 Acquisition de matériel du budget principal.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de prendre la décision modificative suivante au budget principal :

Dépenses d'investissement [article 21848 : autres matériels de bureau et mobiliers] :

[Opération 133 (Acquisition de matériel)] :	2 000.00 €
---	------------

Dépenses d'investissement [article 2315 : installations, matériel et outillages]

[Opération 151 (requalification centre bourg)] :	-	2 000.00 €
--	---	------------

08 – Crédit d'un contrat d'engagement éducatif-stagiaire pour le centre de loisirs Arberoaan Alaiki

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le centre de loisirs Arberoaan Alaiki accueille des stagiaires en formation BAFA durant les vacances extrascolaires. Il propose au conseil municipal le recrutement d'un stagiaire en formation BAFA dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif du 28 juillet 2025 au 14 aout 2025.

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, un ne prend part au vote,

DÉCIDE le recrutement d'un stagiaire en formation BAFA dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif (C.E.E.) du 28 juillet 2025 au 14 aout 2025,

ADOPTE l'organisation des temps de travail proposée par Monsieur le Maire, soit une durée du travail fixée à 10 heures en moyenne effectuée sur dix jours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle joint, dès lors que les besoins du service l'exigeront,

DOTE cet emploi d'une rémunération journalière égale à 52 € brut,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

09 – Recours à un collaborateur occasionnel bénévole

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'accueil de loisirs ARBEROAN ALAIKI organise l'accueil quotidien de près de 60 enfants lors des vacances d'été. Pour assurer le fonctionnement, il envisage de faire appel, notamment, à un bénévole afin d'assurer les missions suivantes : préparation et animation des activités, encadrement des enfants. Cet appel à bénévoles sera applicable du 28 juillet au 1er août 2025. Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention correspondant.

10 – Questions diverses

- Rénovation énergétique du complexe Harpe alde : les travaux de la 1ère tranche sont prévus du 08/09/2025 au 27/09/2025. Cela concerne deux lots : le remplacement du filet et de l'éclairage du trinquet.

- Rénovation énergétique du complexe Harpe alde : la 2e tranche pourrait se dérouler entre mai et octobre 2026. Il s'agirait des travaux de rénovation de la salle polyvalente ainsi que ceux de l'ensemble des classes .

Ces travaux représentant un financement conséquent, ils restent subordonnés notamment, à l'obtention de subventions.

- Requalification du centre bourg – 2^e tranche : aménagement des abords d'Harpe Alde (école et trinquet). Ces travaux d'une durée estimée à 2 mois pourraient se réaliser en été 2026 en même temps que les travaux de rénovation énergétique et ainsi « profiter » de la fermeture du complexe, mais qui devrait amener à délocaliser le centre de loisirs.

- Nettoyage chemins ruraux : l'association de chasse Goratik et l'association Erberua organisent un nettoyage des chemins de notre commune le samedi 26 juillet 2025 avec café, pique-nique et repas offerts aux participants.

- Licence IV : l'enregistrement de la vente auprès des services des Hypothèques est en cours. Par ailleurs, le conseil devra prendre une délibération pour la mise à disposition de la licence IV au profit du comité des fêtes. Une convention devra être signée et transmise au service de la Préfecture avec les documents de mutation et de translation. De plus, une réunion de sensibilisation a eu lieu avec les membres du comité des fêtes.

- Xanxotea : début juillet et comme convenu, les enfants nous ont fait savoir qu'ils n'envisageaient pas pour le moment de vendre. Ils engageraient peut-être même des travaux de rénovation de la toiture. Quoiqu'il en soit, ils nous tiendrons informés de la suite de leurs réflexions.

- Hirigoinia : le lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconversion de la maison sera relancé en septembre.

- Site internet : un important travail de remise à jour et de refonte a été mené. Le site devrait être de nouveau opérationnel très rapidement sous une nouvelle forme, plus aérée et plus complète.

- Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 11/09/2025.

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-----------------------------	--